



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada**
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission
NA
Ontario

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Élingue de levage avancée Élingue de levage avancée pour avions | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-210209/A | Date 2020-11-30 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W3474-21-0209 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-555-8209 | |
| File No. - N° de dossier KIN-0-54064 (555) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-21 Heure Normale du l'Est HNE | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Webster, Sean | Buyer Id - Id de l'acheteur kin555 |
| Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-9545 () | FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Aerospace and Telecommunication Engineering Support Squadron 8 Wing / CFB Trenton Astra, ON K0K 3W0 | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et
services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 4 |
| 1.1 BESOIN | 4 |
| 1.2 COMPTE RENDU | 4 |
| 1.3 CONTENU CANADIEN | 4 |
| 1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL..... | 4 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 5 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 5 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 5 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION..... | 5 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 5 |
| 2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS..... | 6 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... | 7 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 7 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 8 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 8 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION | 8 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 9 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 9 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 9 |
| PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 11 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... | 11 |
| 6.2 BESOIN | 11 |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 11 |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT | 11 |
| 6.5 RESPONSABLES..... | 11 |
| 6.6 PAIEMENT..... | 12 |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION..... | 13 |
| 6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 13 |
| 6.9 LOIS APPLICABLES | 14 |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 14 |
| 6.11 CONTRAT DE DÉFENSE..... | 14 |
| 6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> | 14 |
| 6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS | 14 |
| 6.14 INSPECTION ET ACCEPTATION | 14 |
| 6.15 CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT | 15 |
| ANNEXE A | 16 |
| BESOIN | 16 |
| ANNEXE B | 18 |
| BASE DE PAIEMENT..... | 18 |
| ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS | 20 |

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | |
|---|-----------|
| INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE..... | 20 |
| ANNEXE D..... | 21 |
| ATTESTATIONS SUPPLEMENTAIRES | 21 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article A des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

1.4 Service Connexion postal

Les soumissionnaires doivent utiliser uniquement le service Connexion postal de la Société canadienne des postes pour présenter leur soumission par voie électronique. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au moyen du système électronique de soumission du service Connexion postel au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de l'invitation à soumissionner.

Adresse courriel Connexion postel :
TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à cette adresse courriel ne seront pas acceptées. Cette adresse courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, de la manière décrite dans les « Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels » [2003](#), ou pour envoyer des soumissions dans un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur pour Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande au soumissionnaire de présenter sa soumission conformément à l'article 08 des instructions uniformisées de 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation.

La soumission doit être séparée par sections, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

Section I : Soumission financière
Section II : Attestations

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur et sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre partie de la soumission.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section II : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Exigence financière obligatoire

Le soumissionnaire doit fournir les prix pour tous les articles de l'annexe « B » sans modifier le format du prix.

4.1.2.2 Calcul du prix évalué

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, livraison rendue droits acquittés, incluant les taxes d'accise et les droits de douane canadiens.

Le prix étendu sera calculé en multipliant la quantité (dans la base de tarification A) ou la quantité annuelle estimée (dans la base de tarification B) de l'annexe « B » par le prix unitaire ferme applicable (dans la base de tarification A) ou le prix unitaire annuel ferme (dans la base de tarification B). Le prix évalué sera la somme de tous les prix calculés.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* A0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2023 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2021.

6.4.3 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Sean Webster

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Titre : Agent interne
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'Ontario – Acquisitions à Kingston
Adresse : s. o.
Téléphone : 873-354-9545
Télécopieur : S. O.
Courriel : Sean.Webster@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (À remplir au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopie (si disponible) : _____ - _____ - _____
Adresse courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ ([insérer le montant au moment de l'attribution du contrat](#)). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du *Guide des CCUA*

6.8.2.1 Attestation du contenu canadien

Clause du *Guide des CCUA* A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- r) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.14 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.15 Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

ANNEXE A

BESOIN

1.0 Contexte

L'équipe de récupération d'aéronefs et de pièces a travaillé avec diligence pour devenir un leader de l'industrie de la récupération d'aéronefs et de pièces. En raison de la sensibilisation et de la formation accrues, nous estimons qu'il est nécessaire d'accroître nos capacités de levage. Avec l'ajout de cette pièce d'équipement, l'équipe de récupération d'aéronefs et de pièces aurait la capacité de lever en toute sécurité tout avion, y compris le CC-1777, actuellement exploité par l'ARC.

2.0 Exigence

Le ministère de la Défense nationale, plus précisément la 8^e Escadre à la BFC Trenton a besoin d'un ensemble de levage CAT III comprenant un ensemble d'élingues de levage CAT III, une barre d'écartement CAT III capable de soulever des avions à fuselage étroit et large, ainsi qu'un support de transport pour le transport, le stockage et l'assemblage de la barre d'écartement CAT III et des élingues de levage CAT III.

2.1 Ensemble de levage CAT III

2.1.1 Tableau 1 - Spécifications techniques de la barre d'écartement CAT III

| Point | Description |
|-------|---|
| 1.0 | MISE À NIVEAU AUTOMATIQUE |
| 1.1 | La barre d'écartement CAT III doit avoir des capacités de mise à niveau automatique. |
| 2.0 | PEINTURE DE STRESS |
| 2.1 | La barre d'écartement CAT III doit être recouverte d'une peinture résistante qui change de couleur lorsque la barre est soumise à un stress excessif. |
| 3.0 | TÉLESCOPAGE |
| 3.1 | La barre d'écartement CAT III doit être télescopique |
| 4.0 | LONGUEUR |
| 4.1 | La longueur de la barre d'écartement CAT III, lorsqu'elle est complètement rétractée, doit être de 10 pieds minimum. |
| 4.2 | La longueur de la barre d'écartement CAT III, lorsqu'elle est déployée, doit être de 21 pieds minimum. |
| 5.0 | CAPACITÉ DE CHARGE |
| 5.1 | La barre d'écartement CAT III doit être capable de soulever un minimum de 32 tonnes. |
| 6.0 | SUPPORT DE TRANSPORT |
| 6.1 | La barre d'écartement CAT III doit pouvoir être transportée et stockée dans le support de transport, de stockage et d'assemblage. |

2.1.2 Tableau 2 - Spécification technique de l'ensemble d'élingues de levage CAT III

| Point | Description |
|-------|---|
| 1.0 | COMPATIBILITÉ |
| 1.1 | L'ensemble d'élingues de levage CAT III doit être compatible avec la barre d'écartement CAT III |
| 2.0 | CAPACITÉ DE CHARGE |
| 2.1 | L'ensemble d'élingues de levage CAT III doit être capable de soulever un minimum de 32 tonnes. |
| 3.0 | SUPPORT DE TRANSPORT |
| 3.1 | L'ensemble d'élingues de levage CAT III doit pouvoir être transporté et stocké dans le support de transport, de stockage et d'assemblage. |

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.1.3 Tableau 3 - Spécifications techniques du support de transport CAT III

| Point | Description |
|-------|---|
| 1.0 | SUPPORT DE TRANSPORT |
| 1.1 | Le support de transport doit permettre de stocker, de transporter et le monter facilement la barre d'écartement CAT III et de l'ensemble d'élingues de levage CAT III |
| 1.2 | Le support de transport doit comporter des suspensions à chaîne pour permettre de lever et de stocker le support de transport par une grue. |

2.2 Manuels d'entretien et d'utilisation

L'entrepreneur doit fournir deux ensembles électroniques complets de manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français.

2.3 Livraison

La livraison de toutes les marchandises se fera à l'endroit suivant, selon les conditions d'expédition spécifiées :

DDP Incoterms 2010 Astra, ON, Canada

Livraison à :
RASS ESTTMA
26, promenade Portage
Base des Forces canadiennes de Trenton
C. P. 1000, Stn Forces
Astra, ON
K0K 3W0

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

À la condition que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre du marché, il sera rémunéré en fonction des prix unitaires fermes indiqués ci-dessous. Tous les prix sont en dollars canadiens, taxes applicables en sus, incluant les taxes d'accise et les droits de douane canadiens, DDP rendu droits acquittés selon les Incoterms 2010, 26, promenade Portage, Base des Forces canadiennes de Trenton. Les taxes applicables doivent être présentées séparément sur les factures.

Périodes de prix

Année 1 : Date d'attribution jusqu'au 31 mars 2021

Année 2 : Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Année 3 : Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Base de tarification « A »

L'article doit être livré au plus tard le 31 mars 2021

| Poin t | Description | N° de produit | Quantité | Prix unitaire ferme |
|---|---|---------------|----------|------------------------|
| Barre d'écartement CAT III | | | | |
| 1 | Une barre d'écartement CAT III - qui répond aux spécifications techniques de l'annexe A, tableau 2.1.1 - y compris deux copies électroniques des manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français. | | 1 | _____ \$ |
| Barre d'écartement CAT III - Ensemble d'élingues de levage | | | | |
| 2 | Un ensemble d'élingues de levage CAT III - qui répond aux spécifications techniques de l'annexe A, tableau 2.1.2 - y compris deux copies électroniques des manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français. | | 1 | _____ \$ |
| Barre d'écartement CAT III - Support de transport | | | | |
| 3 | Un support de transport, de stockage et d'assemblage de barres d'écartement CAT III - qui répond aux spécifications techniques de l'annexe A, tableau 2.1.3 - y compris deux copies électroniques des manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français. | | 1 | _____ \$ |

Base de tarification « B »

Les achats facultatifs qui sont indiqués par l'autorité contractante au moyen d'un avenant au contrat.
Le(s) article(s) doit (doivent) être livré(s) dans la période de tarification de la date d'achat.

| Point | Description | N° de produit | Quantité annuelle estimée | Prix unitaire ferme Année 1 | Prix unitaire ferme Année 2 | Prix unitaire ferme Année 3 |
|---|---|---------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Barre d'écartement CAT III | | | | | | |
| 1 | Une barre d'écartement CAT III - qui répond aux spécifications techniques de l'annexe A, tableau 2.1.1 - y compris deux copies électroniques des manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français. | | 1 | _____ | _____ | _____ |
| | | | | \$ | \$ | \$ |
| Barre d'écartement CAT III - Ensemble d'élingues de levage | | | | | | |
| 2 | Un ensemble d'élingues de levage CAT III - qui répond aux spécifications techniques de l'annexe A, tableau 2.1.2 - y compris deux copies électroniques des manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français. | | 1 | _____ | _____ | _____ |
| | | | | \$ | \$ | \$ |
| Barre d'écartement CAT III - Support de transport | | | | | | |
| 3 | Un support de transport, de stockage et d'assemblage de barres d'écartement CAT III - qui répond aux spécifications techniques de l'annexe A, tableau 2.1.3 - y compris deux copies électroniques des manuels d'entretien et d'utilisation en anglais et en français. | | 1 | _____ | _____ | _____ |
| | | | | \$ | \$ | \$ |

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-210209/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-21-0209

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54064

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN555
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

ATTESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

1. Conseil d'administration

Conformément à l'article 17 de la [politique d'inadmissibilité et de suspension](#), les offrants doivent fournir une liste des membres de leur conseil d'administration avant l'émission de l'offre permanente. Les offrants doivent joindre cette information à leur soumission.

Nom de l'administrateur/poste : _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la section 2, Numéro d'entreprise – approvisionnement, des Instructions uniformisées, les offrants doivent avoir un NEA avant l'émission de l'offre permanente.

Numéro d'entreprise – approvisionnement : _____

Les fournisseurs peuvent s'inscrire dans le système [Données d'inscription des fournisseurs](#) pour obtenir un NEA. Pour s'inscrire autrement que par Internet, il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.